



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2026

Nombre de membres composant le Conseil municipal	
En exercice	35
Présents à la séance	32
Représentés	3
Excusés	0
Absents	0

L'an deux mil vingt six, le 9 avril à , 2026

Les membres composant le Conseil municipal d'Arcueil, légalement convoqués se sont réunis Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Sophie PASCAL-LERICQ, Maire.

ayant réuni la majorité des suffrages est désigné(e) pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance qu'il/elle accepte, conformément à l'article L.2121-15 du code général de collectivités territoriales.

Délibération 2026DEL21
Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)

MEMBRES PRESENTS:

Sophie PASCAL-LERICQ, **Maire**

Ludovic SOT, Ulysse LESAFRE, François LOSCHEIDER, Sandrine PADOIS, Baptiste RIO , Brice TABELING, Constance BLANCHARD, Karim BAOUZ, Bénédicte CARCONE, Anaïta DAVID, Thomas GIRY , Gaëlle LELOUP , **Adjoint(e)s**
Léa NGO , Séverine CLICHE , Clotilde GALHIE-ERIPRET, Benoit-Joseph ONAMBELE, Mehdi MIHOUBI, Erwann CALVEZ, Carine DELAHAIE, Hourya BEN AZOUZ KONATE , Lucas TRIGON , Latifa MALKI , Cyril PASTEAU, Maud BOYER , Nadia BENAOUA , Denis BOITIER , Alain BREUILLER , Marie-Eve CHARDON , Guina DA SILVA , Olivier de SAINT POL, Dominique LAGUNE , **Conseiller(e)s**

MEMBRES REPRESENTES :

Monsieur GODFERT Hugo	Par Monsieur CALVEZ Erwann
Madame LEGHIMA BOUKHTOUCHE Timila	Par Monsieur GIRY Thomas
Monsieur TAILLANDIER Thibaut	Par Madame BLANCHARD Constance

MEMBRES EXCUSES:

MEMBRES ABSENTS:



Pour le Maire et par délégation
Samy LOUMI
Responsable du Secrétariat Général
et des affaires juridiques

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU du 9 avril 2026
DELIBERATION N°2026DEL21**

Objet : Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-5, L.1414-2 et L.2121-21 ;

Vu l'installation du conseil municipal en date du 28 mars 2028 ;

Vu la présentation en commission technique le 2 avril 2026,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de procéder à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

La maire rappelle que, pour les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO comprend :

- la maire, présidente de droit ;
- cinq membres titulaires ;
- cinq membres suppléants.

Elle précise que l'élection doit se dérouler à bulletin secret selon le scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal procède à l'élection.

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : Procède, à bulletin secret au scrutin proportionnel au plus fort reste, à l'élection des membres titulaires et suppléant.e.s de la commission d'appel d'offres

Composition des listes :

Listes	Titulaires (5)	Suppléants (5)
Liste A	- Guina DA SILVA - Nadia BENAOUDA - Maud BOYER - Latifa MALKI - Ludovic SOT	- Brice TABELING - Ulysse LESAFRE - Anaïta DAVID - Bénédicte CARCONE - Sandrine PADOIS
Liste B	- Erwann CALVEZ - Séverine CLICHE	- Clotilde GALHIE-ERIPRET - Mehdi MIHOUBI
Liste C	- Carine DELAHAIE	- Lucas TRIGON

Résultats
Nombre de votants : 35
Bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 35
Sièges à pourvoir : 5
Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 7

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste A	25	3	3,57	1
Liste B	7	1	1,4	0
Liste C	3	0	3	0

Article 2 : Désigne élu.e.s membres de la Commission d'appel d'offres :

Liste A :

- membres titulaires :

- Guina DA SILVA
- Nadia BENAOUDA
- Maud BOYER
- Latifa MALKI

- **membres suppléants** :

- Brice TABELING
- Ulysse LESAFRE
- Anaïta DAVID
- Bénédicte CARCONE

Liste B :

- **membres titulaires** : Erwann CALVEZ

- **membres suppléants** : Clotilde GALHIE-ERIPRET

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet, Préfecture du Val-de-Marne,
- Madame la trésorière, trésorerie d'Ivry sur seine, 94-96 rue Victor Hugo 94205 Ivry sur seine.

Article 4 : La Maire :

- Certifie le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de sa transmission en préfecture, de son affichage ou de sa publication ou de sa notification.
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Arcueil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage ou de sa publication ; l'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage ou de la publication ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérécourse citoyens accessible par le site Internet.

Fait en Mairie, le 9 avril 2026

La Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE ARCUEIL
Utilisateur : LOUMI Samy

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2026DEL21**
Objet : **Constitution de la commission d'appel d'offres**
Type de transaction : **Transmission d'actes**
Date de la décision : **2026-04-09 00:00:00+02**
Nature de l'acte : **Délibérations**
Documents papiers complémentaires : **NON**
Classification matières/sous-matières : **5.2.2.2 - CAO/jury de concours**
Identifiant unique : **094-219400033-20260409-2026DEL21-DE**
URL d'archivage : **Non définie**
Notification : **Notifiée à
juliette.hazard@mairie-arcueil.fr,catherine.laporte@mairie-arcueil.fr**

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 094-219400033-20260409-2026DEL21-DE-1-1_0.xml	text/xml	956 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2026DEL21 constitution de la CAO.pdf Nom métier : 99_DE-094-219400033-20260409-2026DEL21-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	302.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	17 avril 2026 à 11h05min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	17 avril 2026 à 11h06min51s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	17 avril 2026 à 11h07min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	17 avril 2026 à 11h07min15s	Reçu par le MI le 2026-04-17